



Déclaration liminaire **de la CGT Finances Publiques 33**

CSAL-FS du 21/11/2025

Madame la Présidente,

Mercredi 12 novembre, les députés ont voté le décalage de l'application de la réforme des retraites. Les générations nées entre 1964 et 1968 pourraient alors partir 3 mois plus tôt que prévu par la réforme. Il s'agit d'une première brèche arrachée grâce à la mobilisation de millions de travailleurs et travailleuses, qui retarderait d'un an l'application de la réforme.

Le gouvernement ayant refusé tous les amendements visant à bloquer l'application de la réforme pour l'ensemble des générations, les 64 ans restent malheureusement dans la loi. Ils s'appliqueraient pour la génération née en 1969, sauf si un gouvernement abroge la réforme d'ici là. La CGT appelle donc les parlementaires et le gouvernement à abroger sans attendre l'ensemble de la réforme des retraites ou à organiser un référendum pour permettre enfin aux français.es de s'exprimer.

Le décalage démontre que la mobilisation paye malgré les véto du MEDEF et du Président de la République. Depuis deux ans et demi, nous avons refusé de tourner la page, cinq gouvernements sont tombés du fait de la violence de leur politique anti sociale et de leur refus d'abroger la réforme des retraites.

De nombreux reculs sociaux contenus dans le projet de budget restent encore à être supprimés :

- le doublement des franchises médicales ;
- l'année blanche, le gel des pensions de retraites et des prestations sociales (APL, AAH, allocations familiales, bourses étudiantes, RSA...) ;
- la désindexation des pensions des retraités de 2027 à 2030 ;
- la violente baisse du budget des hôpitaux et des EHPAD, de la culture, des associations et des collectivités ;
- la réforme de l'assurance chômage et la suppression de la prime de Noël pour les privé.es d'emplois ;
- la suppression de 3000 postes dans la fonction publique ;
- le gel du salaire des fonctionnaires.

Pour la CGT, parvenir à un budget de justice fiscale et sociale est possible, mais cela nécessite de sortir de dogmes politiques néolibéraux et d'une logique d'économie de guerre. La CGT continuera donc de combattre ce musée des horreurs qui n'a pour vocation que de casser les services publics et générer davantage de précarité au motif fallacieux qu'il est impossible de trouver des économies et de réduire le déficit public autrement.

Ajoutons qu'en revenant sur ce genre de mesures, cela contribuerait également à répondre à une autre problématique, celle de la prévention des actes suicidaires dont la direction se décharge trop souvent à nos yeux de l'aspect professionnel dans ce passage à l'acte. Nous notons toutefois l'avancée obtenue cet été avec une enquête interne systématique après un événement de ce genre, qu'il se produise sur le lieu de travail ou non. Nous espérons que cela permettra de mieux identifier d'éventuels dysfonctionnements au sein de la sphère professionnelle afin de corriger rapidement la situation.

Toutefois, ces drames personnels qui bousculent la vie de tout leur entourage, famille, amis, collègues, doivent nous pousser à agir plus en amont que cela. Or, le plan d'actions présenté

pour améliorer les conditions de travail et prévenir ces actes présentés lors de la Formation Spécialisée de Réseau exceptionnelle du 30 octobre est clairement insuffisant au point que toutes les organisations syndicales ont émis un avis défavorable à sa validation. Aucune mesure de prévention primaire ne figure dans ce plan, aucune mesure de prévention collective, mais uniquement des mesures de détection et une série de suivis de situations individuelles. Rappelons toute la difficulté qu'il peut y avoir à détecter une intention suicidaire qui lorsqu'elle est réalisée surprend tous ceux autour. La Direction Générale doit absolument se remettre en question sur :

- les conséquences des suppressions d'emplois,
- les multiples restructurations,
- la pression managériale,
- la gestion exigée par des indicateurs désincarnés,
- la suppression de règles de gestion objectives et transparentes.

Gageons que l'idée de revenir sur les suppressions d'emplois fait son chemin puisque les députés ont adopté en commission des Finances des amendements pour la suppression de la baisse des 550 ETP prévue en 2026 et au contraire pour un « plan de recrutement massif » à la DGFIP de 5150 postes supplémentaires pour revenir au niveau d'emploi de 2020. Comme quoi, il ne faut jamais rien lâcher de nos revendications ! Mais à quel point faut-il en arriver pour que l'on commence à ouvrir les yeux ?

La DGFIP devrait toutefois être vigilante de ne pas sacrifier ses agents et services en continuant de les mettre en difficulté. Dernier exemple en date : la mise à jour automatique de l'évaluation foncière de locaux par l'ajout d'éléments de confort (eau courante, électricité, chauffage, WC, lavabo...) pour les 7,5 millions n'en disposant pas, entraînant alors une augmentation de la valeur locative !

On se souvient encore des milliers de e-contacts générés suite à la déclaration d'occupation des locaux d'habitation avec l'ouverture de GMBI, qui ont généré une charge considérable de travail. Faut-il répéter encore et encore les mêmes erreurs ?

Plus largement, sur la prévention des risques professionnels et le plan d'actions que nous examinons aujourd'hui suite à la campagne du DUERP, la CGT Finances Publiques 33 s'interroge sur la façon dont ont été choisis les participants au GT DUERP. Sauf erreur uniquement des cadres A ou A+. Il y a certes eu des réunions avec les agents dans les services auxquelles a participé l'assistant de prévention et la CGT Finances Publiques 33 vous en remercie, mais il nous semble que le débat en GT pourrait être plus riche si les différents corps d'agents étaient représentés.

Aujourd'hui aussi, vous soumettez à notre avis la préfiguration de la réorganisation des missions d'expertise des PCE. Une fois de plus, la Gironde se fait fort d'être à l'avant-garde de cette restructuration. Il est vrai que pour la Gironde gérer la destruction des PCE n'est qu'une banalité lorsqu'on a vu de quelle façon a été mené le NRP.

Concernant les fiches de signalement, la CGT Finances Publiques 33 constate que les collègues se saisissent de l'outil SignalFiP. À la vue du document fourni à cette instance, il apparaît que certaines fiches soient manquantes (fiches n°1, 5 à 14). Nous souhaiterions donc savoir pourquoi. Compte tenu du nombre d'injures et d'insultes, outre la lettre de mise en garde, comptez-vous prendre d'autres mesures ? Pour la CGT Finances Publiques 33, il est inadmissible que des collègues dans l'exercice de leurs missions soient insultés, injuriés et agressés.

Enfin, la CGT Finances Publiques 33 souhaiterait savoir où en sont les démarches liées à la PSC. Il en va de votre responsabilité d'employeur que tous les agents seront bien couverts au 1^{er} janvier 2026, y compris les agents qui seraient en arrêt de longue durée ou de longue maladie.

Cette formation spécialisée se déroule sur une journée entière avec un nombre de points à l'ordre du jour conséquent. Prévoir cette réunion sur deux jours aurait été la bienvenue.